

Notice descriptive



Parc solaire citoyen et coopératif

Ancien crassier de la conciergerie
Commune de Saint-Béron (73)

Maître d'ouvrage : Enercoop Auvergne-Rhône-Alpes Production

Demande d'examen au cas par cas

Date : 07/10/2026

Version 1

LE PORTEUR DE PROJET

Enercoop AURA : développeur de parcs solaires dans une démarche citoyenne et participative

Créée en 2010, Enercoop Auvergne-Rhône-Alpes (EAURA) est une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) dont les missions principales sont la **fourniture d'énergie 100% renouvelable auprès de producteurs français, et le développement de moyens de production d'énergie renouvelable** dans une démarche citoyenne participative.

Enercoop Auvergne-Rhône-Alpes Production est une filiale d'Enercoop-Auvergne-Rhône-Alpes permettant l'investissement, le développement et l'exploitation de moyens de production d'énergies renouvelables.

Enercoop défend un modèle de développement avec des valeurs :

- **L'ancrage local et durable** : Enercoop est un réseau de coopératives régionales ancrées localement. C'est donc un acteur de proximité et pérenne car une coopérative ne peut pas être vendue ou achetée.
- **Une gouvernance locale partagée** : dans les grands projets, Enercoop ouvre systématiquement la porte à l'investissement des acteurs publics locaux et des centrales citoyennes. Les projets et les retombées sont maîtrisés par les acteurs locaux.
- **Un financement citoyen et local** : c'est le capital d'Enercoop AURA, amené par ses 10 000 sociétaires, qui est investi dans les projets. Nos sociétaires sont majoritairement des citoyens, quelques collectivités et entreprises.
- **Exemplarité et intérêt général** : Enercoop encadre la rentabilité de ses projets et ne participe pas à la spéculation foncière. Les revenus modérés contribueront au développement de nouveaux projets.
- **Circuit-court de l'énergie** : l'électricité générée par les parcs est achetée par Enercoop « fournisseur » au prix juste pour alimenter les clients d'Enercoop à long-terme, la boucle est bouclée.

La qualité de cette démarche citoyenne participative est garantie par les statuts d'EAURA, de forme juridique de SCIC SA, dont on peut lister les éléments structurants :

- Un principe de gouvernance partagée "1 personne = 1 voix" : tout sociétaire a le même poids dans les décisions, indépendamment du nombre de parts sociales qu'il détient.
- Un objectif de rentabilité modérée : les bénéfices annuels de la coopérative peuvent être distribués aux sociétaires dans une limite de 43% de leur montant, le reste étant affecté aux réserves impartageables et donc destiné à de nouveaux investissements dans la transition énergétique.

A ce jour, une vingtaine de projets sont en développement dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, et 12 parcs solaires sont en exploitation.

Plus d'informations : <https://www.enercoop.fr/nos-cooperatives/auvergne-rhone-alpes>



LES ACTEURS

Un partenariat avec la SEM Savoie EnR

Créée en 2022, la SEM Savoie EnR accompagne les collectivités de Savoie dans leurs projets d'énergie renouvelable : développement, financement, construction et exploitation.

Savoie EnR est une société anonyme d'économie mixte portée par :

- Le Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie (SDES)
- Le Département de Savoie
- La SAS Développement
- La Caisse d'Épargne Rhône Alpes
- Le Crédit Agricole des Savoie

Enercoop AURA et la SEM Savoie EnR ont signé un accord de coopération pour le développement de petits projets photovoltaïques au sol sur le département de la Savoie :

- Puissance comprise entre 600 kWc et 1 MWc (5000 à 20000 m² de terrain)
- Priorité aux terrains dégradés et au foncier public
- Partage des tâches entre les deux structures

À terme, création d'une société projet commune pour le financement, la réalisation et l'exploitation d'une grappe de petits projets PV au sol.



SEM Savoie EnR
81 rue de la Petite Eau
73290 La Motte-Servolex

LE SITE DU PROJET

Localisation

Le terrain est situé en surplomb de la vallée du Guiers, au sud de la commune de Saint-Béron, dans le PNR de Chartreuse. C'est un ancien crassier du site industriel Péchiney ayant servi de dépôt de déchets métallurgiques.

- **Adresse** : Le bateau, 73520 Saint-Béron
- **GPS** : 45.496382, 5.715474



Foncier mobilisé

Le foncier est la propriété de la communauté de communes Val de Guiers.

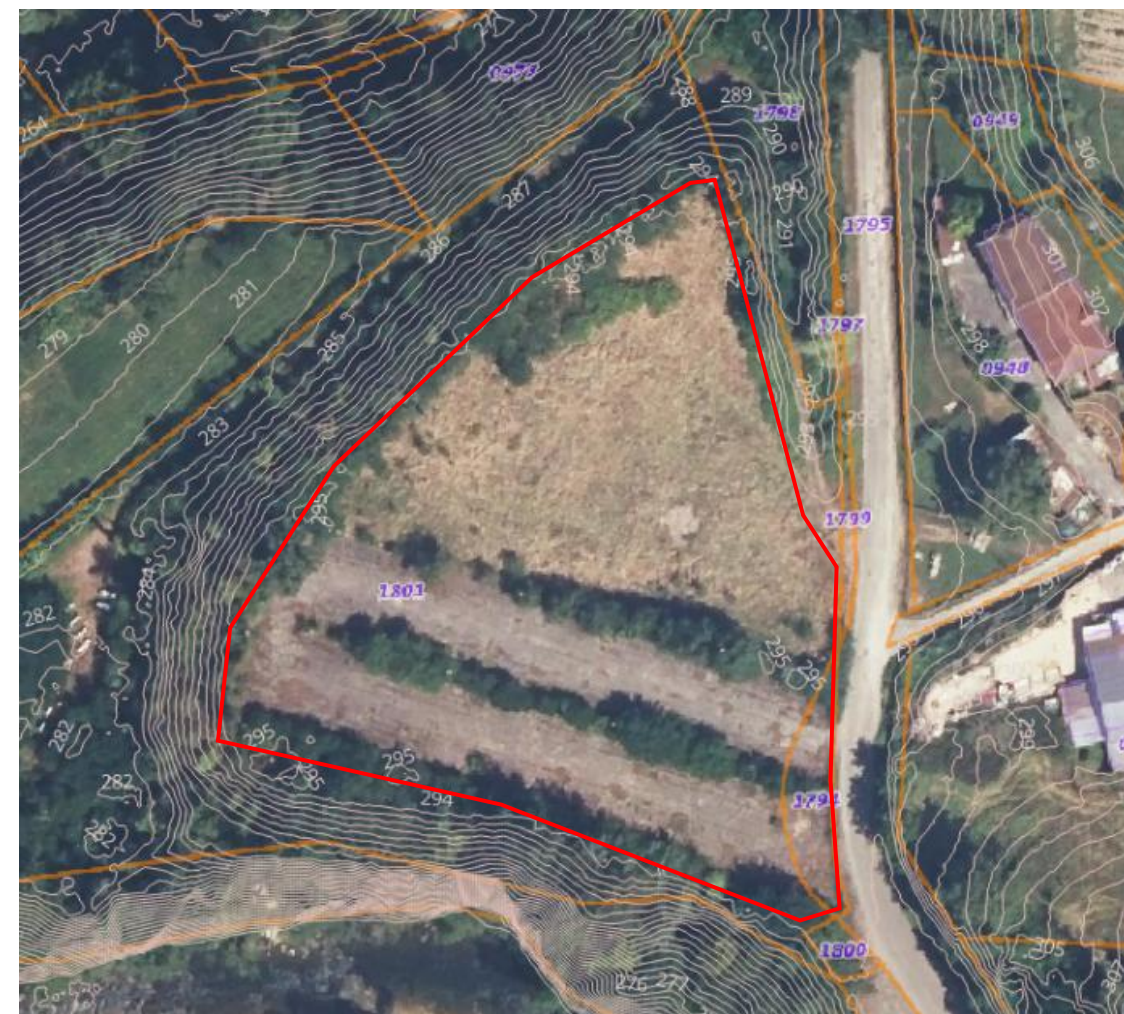
- **Parcelles cadastrales** : B1801, B1794
- **Surface cadastrale** : 1,65 ha
- **Surface du projet** : 0,9 ha environ
- **Propriété foncière** : communauté de communes du Val de Guiers

Urbanisme et espaces naturels, agricoles et forestiers

- La commune de Saint-Béron est dotée d'un PLU dont la dernière procédure a été approuvée le 26/11/2025.
- La parcelle 1801 est classée en secteur Npv dédié au projet photovoltaïque. La parcelle 1794 est classée N.
- Le site est classé en tant que zone d'accélération des Énergies Renouvelables¹ et les parcelles sont inscrites au document-cadre² du département de la Savoie.
- L'espace occupé par l'installation n'est pas comptabilisé dans la consommation d'ENAF dans le cadre des critères définis par la réglementation.

¹ Loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 article 15 ; Arrêté préfectoral DDT/SCM n°2024-1291 du 29 novembre 2024 ; Arrêté préfectoral DDT/SCM n°2025-23 du 19 mai 2025

² <https://www.savoie.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Transition-energetique-et-ecologique-amenagement-du-territoire-construction-logement/Transition-energetique-et-ecologique/Document-cadre-pour-l-implantation-des-ouvrages-de-production-d-energie-photovoltaïque-au-sol>



Abords du projet

Le terrain est environné à l'Est d'une zone résidentielle peu dense du quartier le Bateau, au sud d'une piste de moto-cross, à l'Ouest de la rivière du Guiers et plus au Nord de la route de l'Isère.

Il est entouré de boisements sur trois côtés sauf à l'Est où il est longé par la route de Chailles et par un chemin piéton descendant aux prés au bord du Guiers.

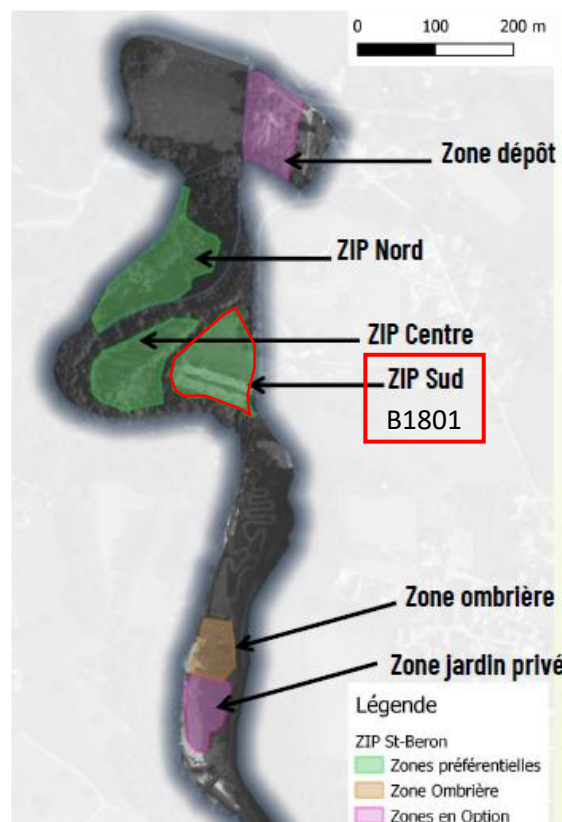
Justification du choix du site

Une étude de faisabilité pour un parc photovoltaïque au sol a été menée en 2023 par la SEM Savoie EnR sur l'ensemble des terrains de la friche Péchiney à St Béron, sur une surface de 2,9 ha au total. Le terrain du projet est nommé dans cette étude « ZIP Sud ».

La ZIP Sud, à savoir le « crassier de la conciergerie », croise plusieurs critères favorables :

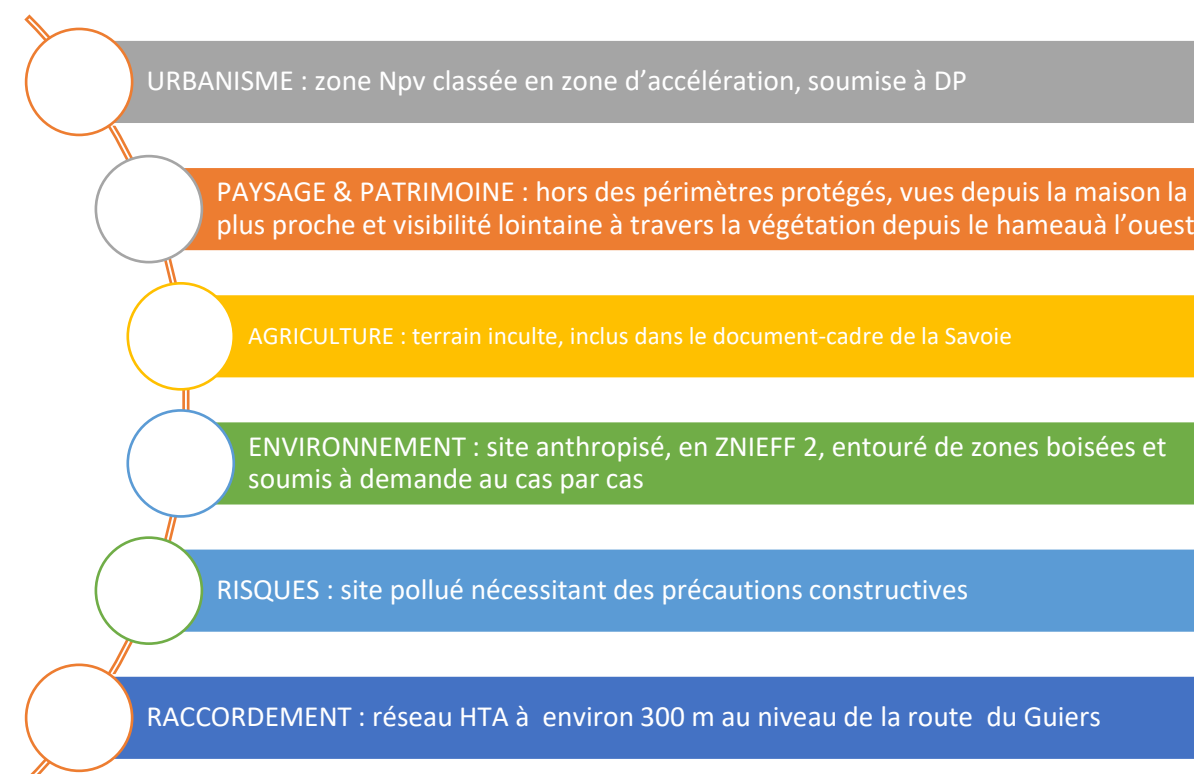
- Friche industrielle et sol pollué
- Planéité
- Faible covisibilité avec les espaces bâtis
- Faibles enjeux environnementaux, les autres ZIP étant pour la plupart boisées ou très proches du cours d'eau

Cette zone a donc été retenue comme la plus propice pour la poursuite du projet.



Terrains étudiés par la SEM Savoie EnR en 2023

Synthèse des enjeux



HISTORIQUE DU SITE

Historique du terrain

Le terrain fait partie de l'ancienne « usine de Chailles » située en rive droite du Guiers et spécialisée dans la fabrication de carbures de calcium, de ferro-alliages et de silico-alliages. Plusieurs exploitants se sont succédé depuis 1892 jusqu'à la société Pechiney Electrometallurgie qui a arrêté les ateliers de production en 1987 et déconstruit l'usine en 1995.

Il correspond à l'ancien « crassier de la conciergerie », déposé sur une terrasse naturelle qui domine le lit du Guiers d'une trentaine de mètres. Il a été constitué à partir de 1960 et les résidus déposés ont été principalement des laitiers de fabrication de ferromanganèse. Une partie a été couverte pour réaliser un ancien parking de l'usine.

Réhabilitation du site

L'arrêté préfectoral du 5 décembre 1994 a précisé l'utilisation future des sites en interdisant toute remise en cause de leur étanchéité et imposé leur réhabilitation. Celle-ci a eu lieu en 1995/96 et a consisté en un enrochement des berges contre les crues du Guiers, la mise en place d'une couverture des déchets et la clôture du site à l'exception d'un passage piéton.

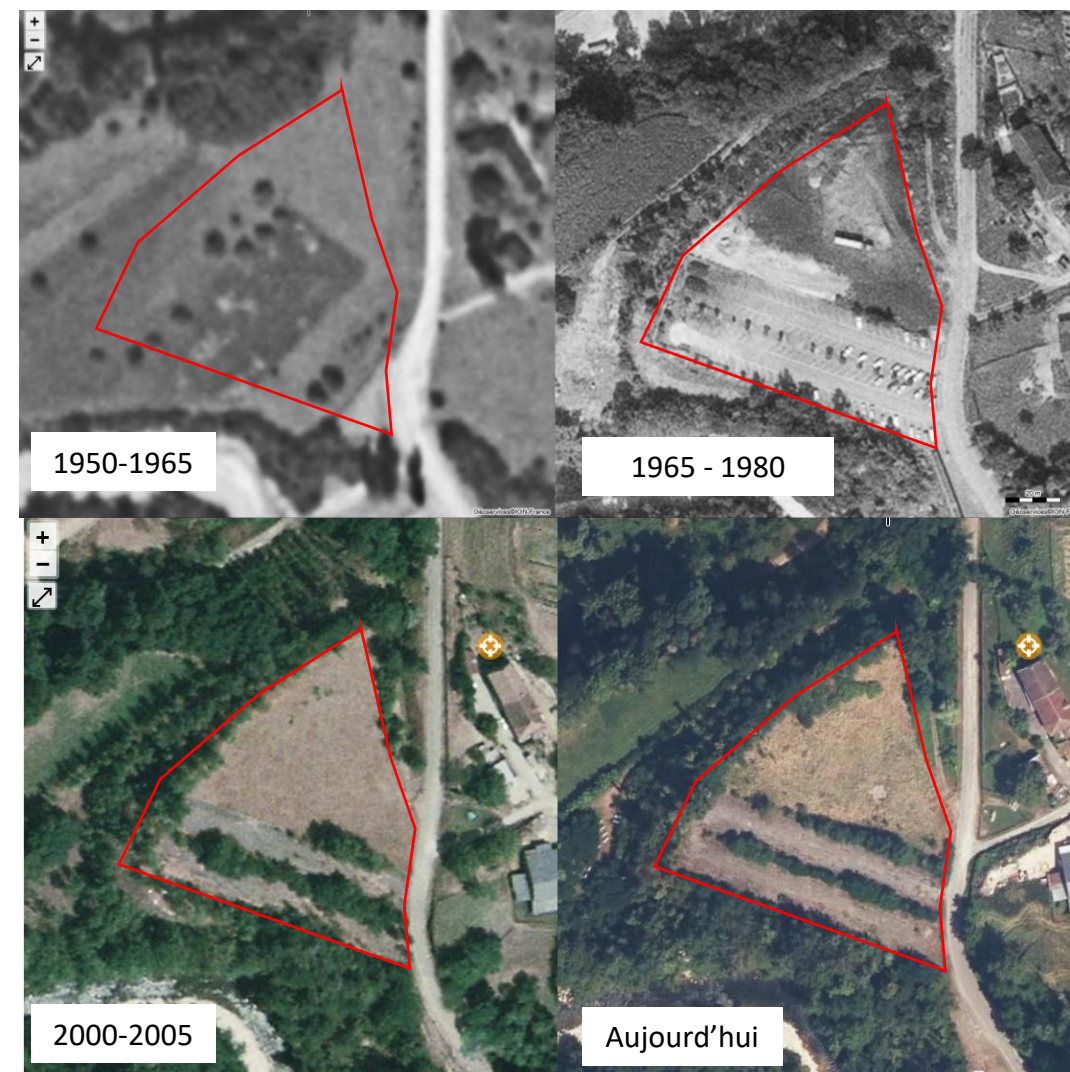
Usage actuel

Les terrains industriels ont été vendus à la CC Val Guiers en 2016. Le terrain du « crassier de la conciergerie » est en friche et interdit d'accès. C'est une plateforme dont les talus sont végétalisés et dont le sous-sol est pollué par des déchets de métaux.

Servitudes

Des servitudes sont instituées par l'arrêté préfectoral n°ICPE-2024-068 sur l'ancien site industriel.

- Encadrement des modifications d'usage par la réalisation d'études et de mesures garantissant l'absence de tout risque pour la santé et l'environnement ;
- Maintien des couvertures existantes ;



Comparaison de photographies aériennes à différentes époques (source : Remonter le temps IGN)

- Absence d'affouillements ou d'excavations ou avec la mise en place de mesures de gestion adaptées ;
- Maintien des clôtures existantes afin d'interdire l'accès au site ;

L'AP complémentaire n°ICPE-2025-051 du 6 août 2025 a prescrit l'arrêt de la surveillance de la qualité des eaux souterraines et superficielles sur l'ensemble des terrains.

LE PROJET DE PARC SOLAIRE

Chiffres clés

Puissance installée	831,6 kWc
Emprise (périmètre clôturé)	9 000 m²
Surface des modules	3 700 m²
Investissement prévisionnel	845 000 € environ
Production	1050 MWh/an
Nombre de modules	~ 1188 panneaux
Puissance d'un module	~ 700 Wc
Dispositif d'ancrage au sol	Lestage par longrines ou gabions

Historique du projet

- 2022 : premiers échanges entre la SEM Savoie EnR, Enercoop et la communauté de communes Val de Guiers
- 2023 : prédiagnostic environnemental sur l'ensemble des terrains mené par la SEM Savoie EnR
- 2024 : échanges avec la DDT73
- Mars 2025 : envoi d'une Manifestation d'Intérêt Spontanée à la CC Val de Guiers par la SEM Savoie EnR
- Décembre 2025 : signature d'une promesse de bail entre la CC Val de Guiers et la SEM Savoie EnR

Planning

DATE	T4 25	T1 26	T2 26	T3 26	T4 26	T1 27	T2 27	T3 27	T4 27	T1 28	T2 28	T3 28	T4 28
Signature de la promesse de bail													
Dimensionnement													
Demande au cas par cas													
Etude sols pollués													
Déclaration préalable													
Candidature AO CRE													
Demande de raccordement													
Etudes techniques													
Obtention du financement													
Signature du bail													
Consultation des entreprises													
Chantier et mise en service													

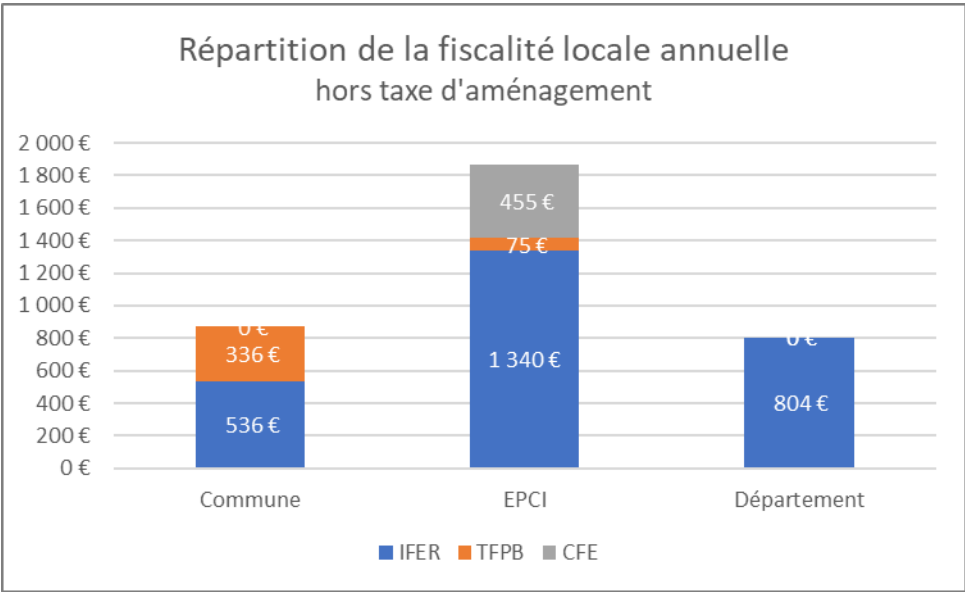


La dimension citoyenne du projet

- Le financement citoyen du projet
Le projet sera financé par le capital de Savoie EnR et d'Enercoop Auvergne-Rhône-Alpes, constitué de l'investissement des sociétaires de la région (collectivités, producteurs d'énergies renouvelables, clients Enercoop, porteurs de projets et salariés).
- L'information et l'animation
Une réunion publique d'information sera organisée avant les travaux, afin de sensibiliser les habitants à cette démarche. Un panneau pédagogique sera positionné sur le site une fois le parc construit.
- Un outil de sensibilisation
Des animations autour du parc pourront être proposées avec les sociétaires d'Enercoop AURA basés en Savoie.

Retombées locales

- La communauté de communes de Val de Guiers percevra une redevance pour l'occupation du terrain pendant 30 années.
- La fiscalité locale sera répartie entre les différents niveaux territoriaux de la façon suivante :



Éléments constitutifs de la centrale solaire

Les principaux composants de la centrale solaire seront les suivants :

- Les structures métalliques de support des panneaux solaires ;
- Les modules photovoltaïques ;
- Les onduleurs ;
- Les liaisons DC et AC et les coffrets de raccordement et de protection ;
- Les armoires de livraison (Enedis) ;
- La bande de circulation (perméable) ;
- La clôture et le portail d'accès ;

1. Les fondations

Préalablement à la construction, une étude de sol sera réalisée pour dimensionner les fondations.

- En raison des servitudes interdisant tout affouillement du sol du fait de la présence de déchets, une solution de lestage sera étudiée : soit avec des longrines béton soit avec des gabions.



Exemple de structures lestées avec des gabions : parc PV de St Cergues (74) – ancienne décharge – Enercoop AURA

Cette solution technique est totalement réversible.

2. Les structures porteuses

Les structures supportent la charge statique des modules ainsi qu'une surcharge de neige et vent. Elles sont modulaires, conçues spécialement pour les centrales solaires au sol et composées d'acier galvanisé.



Exemple de structures fixes, parc PV de St Cergues (74)

Une garde au sol de 1,1 m facilite l'entretien du site et permet à la petite faune de circuler librement. Elle laisse également passer la lumière du soleil sous les modules. Dans un souci d'intégration paysagère, la hauteur maximale des panneaux sera de 3,5 m.

3. Les panneaux photovoltaïques

Les panneaux photovoltaïques sont montés en rangées sur les structures, orientées sud-sud-ouest et inclinées de 15°. Une distance suffisante entre deux rangées est ménagée afin de réduire au maximum l'ombre portée avec la rangée précédente (2,5 à 3 m).

Bifaciaux et bi-verre, les panneaux ont un bilan carbone < 550 kg CO₂/kWc. En fin de vie, ils seront recyclés par l'éco-organisme SOREN qui collecte l'éco-participation lors de la vente des panneaux.

4. Les onduleurs

Les onduleurs transforment le courant continu produit par les modules photovoltaïques en courant alternatif. Ils seront fixés aux structures sous les panneaux, protégés des intempéries. La puissance des onduleurs sera validée en phase d'études avancées. La tension en sortie des onduleurs est celle du réseau électrique basse tension Enedis soit 400 V AC.

Ils sont soumis à la DEEE et seront déposés en centre de traitement pour recyclage en fin de vie.



Fixation des onduleurs aux structures (St Cergues – 74)

Aménagements prévus pour le parc au sol

Le parc au sol sera clôturé et accessible par deux portails :

- Le portail principal dans le prolongement de l'accès existant à l'ISDND ;
- Le portail Sud dans le prolongement de la piste d'entretien du site.

Une piste enherbée sera laissée libre sur la périphérie intérieure du site. Afin de faciliter l'exploitation et de laisser libres les lisières.

Les armoires de livraison et probablement le futur poste Enedis seront rassemblés au sud-est du site, près de l'entrée secondaire.



Aménagements prévus sur site et implantation provisoire sous réserve des études de sol

Descriptif des travaux de construction

La phase de construction dure entre 2 et 3 mois, avec 4 étapes principales.

1. La préparation du terrain

Le terrain sera débroussaillé avant toute intervention, et les espèces exotiques envahissantes retirées. La clôture et les portails d'accès seront mis en place dès le début du chantier, l'accès sera strictement réservé aux seules personnes habilitées.

- Les clôtures seront grillagées et perméables à la petite faune ;
- Une base de vie sera installée sur le parking au sud le long de la route avec l'accord du propriétaire ;
- Le parc sera desservi par une bande enherbée périphérique intérieure de 3 m de large, totalement perméable.

2. La pose des supports, la fixation des modules photovoltaïques et leur raccordement

Les structures en acier traité contre la corrosion seront assemblées sur site. Sur la structure primaire sera fixée la charpente secondaire, sur laquelle seront fixés mécaniquement les modules PV. Les câbles électriques nécessaires au transport de l'énergie vers le point de livraison au réseau seront fixés le long des structures métalliques, sur des chemins de câble.



Photographies d'illustration de la phase de travaux

3. L'installation de l'équipement électrique

- Les modules seront connectés en série entre eux afin de former des chaînes, elles-mêmes raccordées aux onduleurs.
- Les onduleurs seront installés directement sous les panneaux.
- Les liaisons électriques entre les tables et vers les armoires de livraison seront des chemins de câbles capotés posés sur des longrines ou des gabions, afin d'éviter tout affouillement.



Chemin de câble aérien (St Cergues – 74)



Armoire de livraison BT en limite de parcelle (Enedis)

- Les armoires de livraison seront installées en limite de propriété, au niveau de la route à l'Est.

4. Le raccordement au réseau public de distribution (assuré par Enedis)

La phase construction s'achèvera par le raccordement au réseau public de distribution d'électricité par le gestionnaire de réseau (Enedis).

Le raccordement des armoires de livraison vers le réseau est effectué par Enedis sur la ligne moyenne tension la plus proche. Il est probable qu'un nouveau poste HTA/BT soit installé à proximité du site.

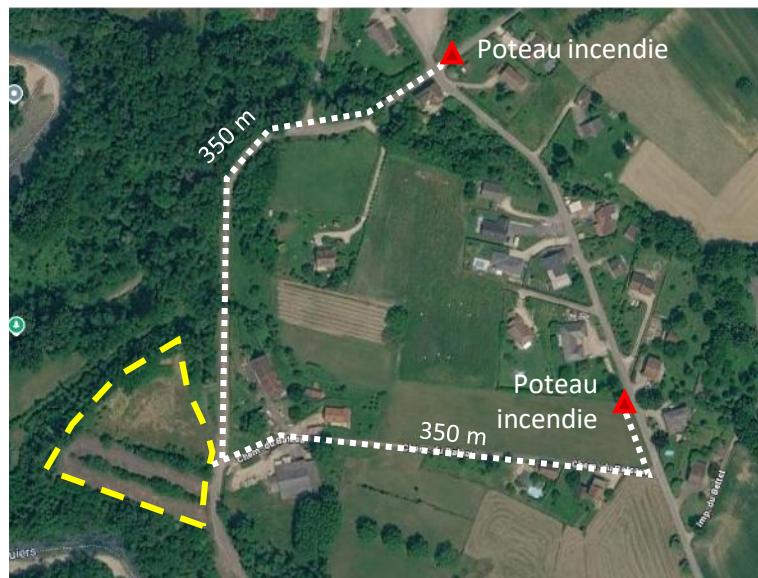


Nouveau poste de distribution publique HTA/BT (Enedis)

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'INSTALLATION

Défense incendie

Des poteaux incendie sont implantés route du Guiers, à moins de 400 m de la centrale.

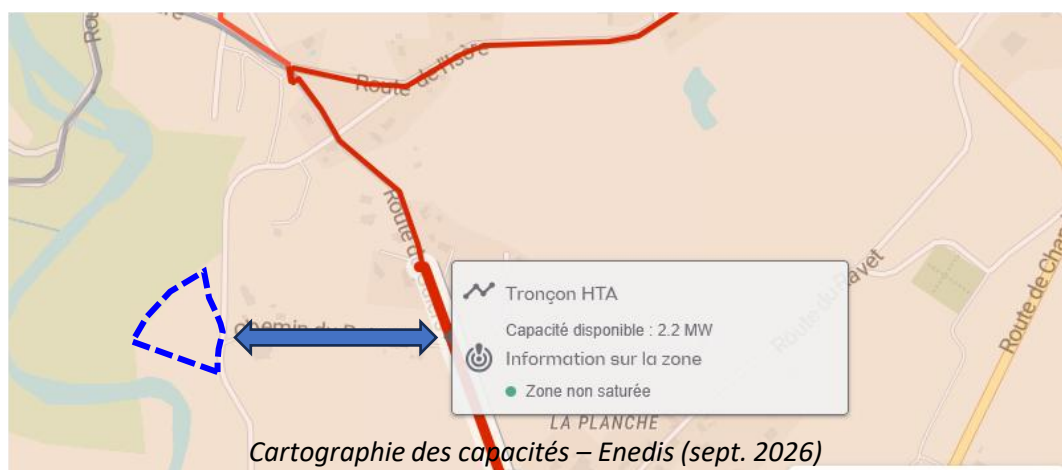


Localisation des points d'eau incendie existants

Par ailleurs, le site est accessible depuis deux portails munis de serrure à clés pompiers, et une bande périphérique de 3 m de large permet a circulation d'engins de défense contre l'incendie.

Raccordement

Le tronçon HTA le plus proche permettant le raccordement des armoires de livraison passe route du Guiers, à 300 m environ de la centrale en suivant le chemin du Bateau.



INCIDENCES PAYSAGERES

Protection du patrimoine

Le projet se situe en-hors de tout périmètre de protection du patrimoine.

Visibilité du site

Le site n'est pas perceptible depuis le village ni même depuis le hameau en rive gauche du Guiers en raison de la bordure boisée qui sera conservée.

Seule la maison la plus proche, située chemin du Bateau et dont une face ouvre à l'Ouest aura une vue sur le parc solaire. La végétation existante sera renforcée le long du chemin piéton pour masquer les panneaux depuis la maison.



Photomontage du parc solaire vu depuis l'intersection entre la route et le chemin du Bateau

Visibilité du site

Le site est très peu visible des alentours, comme le montrent les photos présentées dans l'annexe « Environnement lointain » et reproduites ci-après.



Localisation des prises de vue

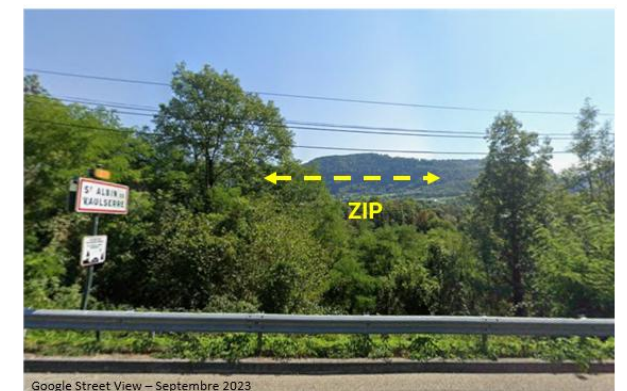
Des vues depuis le hameau de la Terrassière peuvent exister en période hivernale, à feuilles tombées, sans toutefois être rédhibitoires étant donné l'éloignement.



(1) Vue vers l'Ouest depuis le chemin du Bateau au niveau du bâtiment agricole



(2) Vue vers le Sud depuis le pont sur le Guiers (D203)



(3) Vue vers l'Est depuis la D82 à l'entrée de St Albin de Vauxerre, lieu-dit La Terrassière



(4) Vue vers le Nord depuis le chemin du Vieux Château au Nord du hameau de Verchère

Prédiagnostic écologique

Un prédiagnostic écologique a été mené au printemps 2026.

Zonages d'inventaire sur le site

- ZNIEFF II : Ensemble fonctionnel formé par la basse vallée du Guiers et les zones humides de Saint Laurent du Pont

Zonages réglementaires à proximité

- Natura 200 Directive Oiseaux - ZPS (Zone de Protection Spéciale) "Avant-Pays Savoyard" à 4,3 km
- Natura 200 Directive Habitats - SIC ZSC (Site d'Importance Communautaire - Zone Spéciale de Conservation) "Réseau de zones humides, pelouses, landes et falaises de l'avant-pays savoyard" à 6,3 km

Par ailleurs, le site fait partie du Parc Naturel Régional de Chartreuse.

Enjeux identifiés

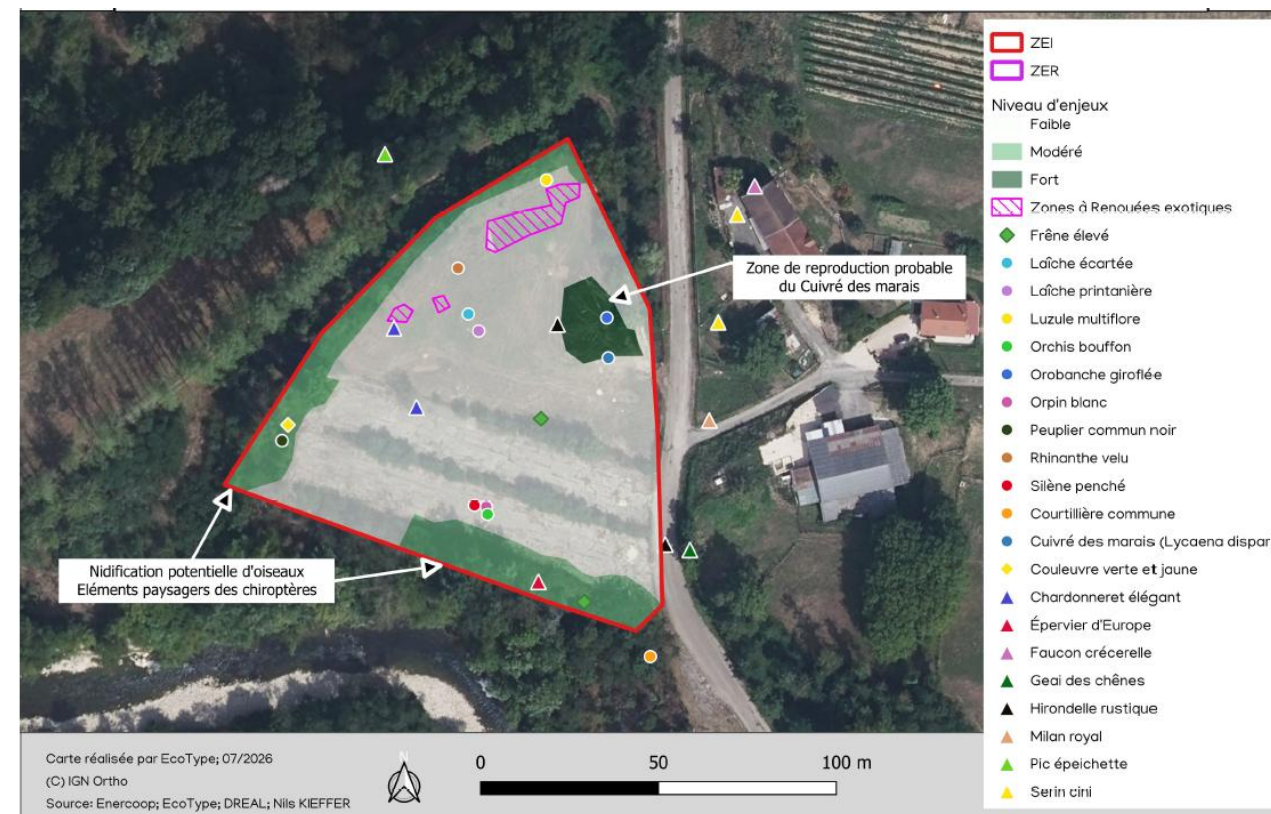
Les enjeux écologiques principaux sur ce site figurent sur la carte ci-contre :

Enjeux forts

- Flore exotique envahissante (renouée du Japon, robiniers, buddleia et onagres)
- Station de rumex favorable au cuivré des marais

Enjeux modérés

- Fréquentation du site par des reptiles
- Fréquentation du site par des oiseaux
- Fréquentation du site par des chiroptères en chasse ou en transit



MESURES E-R-C PROPOSEES

Les mesures du projet destinées à éviter ou réduire ses probables effets négatifs sur l'environnement sont détaillées ci-après. Elles sont basées sur les recommandations du bureau d'études.

Evitement et préservation de l'habitat favorable à la reproduction du cuivré des marais

La zone de reproduction probable du Cuivré des Marais sera conservée. Aucune table photovoltaïque ne sera implantée sur la station de Rumex.

- En phase chantier : la zone sera mise en défens avant le début des travaux ;
- En phase exploitation : des consignes seront données à l'entreprise en charge de l'entretien paysager du site pour pratiquer uniquement la fauche automnale, afin de favoriser la présence du cuivré des marais.

Installation de refuges à reptiles avant le chantier

Avant le chantier, des briques alvéolées seront posées. Elles vont servir d'habitats de substitution, notamment pour les lézards. Les briques alvéolées sont des structures emmagasinant de la chaleur facilement pour la thermorégulation et offrent des cavités pour se réfugier.



Brique alvéolée

Enlèvement de la végétation en-dehors hors de la période de reproduction

La végétation sera enlevée en amont des travaux et en période adaptée (septembre-novembre) afin de rendre la parcelle non favorable aux espèces et s'assurer de l'absence de reproduction pour la durée des travaux.

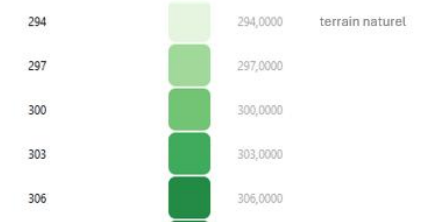
Maintien de la lisière boisée

Le pourtour arbustif existant principalement à l'ouest et au sud du site sera conservé et rabattu à une hauteur de 3 m environ, en-dehors de la période de nidification. Les arbres de haut-jet, créant des masques solaires importants, seront abattus.



Suppression des arbres de haut jet
Conservation d'une haie à 3-4 m

Elévation NGF de la végétation



— Clôture projetée
--- ZEI



MESURES E-R-C PROPOSEES

Gestion des Espèces Exotiques Envahissantes

Quatre EEE ont été identifiées sur le site : de la renouée du Japon, des onagres, des robiniers et des buddleias du père David. Elles seront retirées en amont des travaux, en-dehors de la période de nidification (septembre-novembre).

Etant donné les restrictions constructives applicables au site, comme l'interdiction de réaliser tout affouillement en raison de la pollution du sous-sol, il est envisagé de ne pas déraciner ni dessoucher ces espèces afin d'éviter tout contact avec des polluants potentiels.

La méthode proposée est une coupe rase suivie de la pose d'un géotextile épais sur la zone colonisée (géotextile végétal jute+chanvre 1400 g/m² ou géotextile synthétique BTTG 30 kN 450 g/m²) avec un recouvrement par 20 cm de terre végétale certifiée.

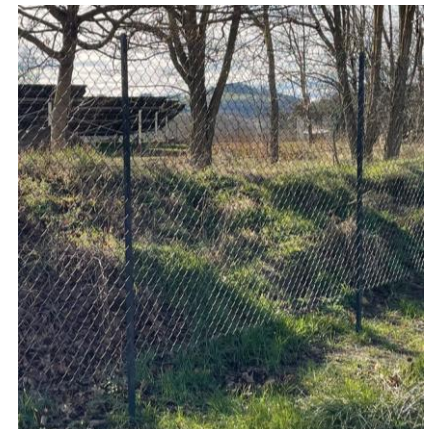
- Pour les robiniers poussant entre les bandes bitumées, le recouvrement du géotextile sera fait avec du concassé, cette zone étant déjà artificialisée ;
- Pour la renouée, les cannes sèches seront évacuées en filière adaptée et une zone tampon de 2 m de recouvrement sera observée autour de la zone colonisée afin d'éviter les rejets.



Pose d'un géotextile croisé sur un pied de renouée avant recouvrement sur notre site de St Romans (38)

Clôture adaptée au passage de la petite et moyenne faune

Le grillage entourant le parc permettra le passage de la petite faune par surélévation du grillage de 20 cm.



Grillage torsadé surélevé de 20 cm

Interventions diurnes uniquement

L'ensemble des interventions sera mené de jour afin d'éviter d'impacter les espèces aux activités nocturnes ou crépusculaires. De plus, aucune pollution sonore ou éclairage n'aura lieu la nuit durant la phase de chantier.

Plantation d'une haie en face de la maison riveraine

La végétation masquant le parc au sol sera renforcée par plantation d'une haie sur l'est du parc, entre le portail et la pointe nord de la parcelle, pour limiter les vues directes sur la centrale.



MESURES E-R-C PROPOSEES

Pose de nichoirs à oiseaux et à chiroptères sur les arbres entourant le site

Pour accompagner la fréquentation de la centrale par les espèces patrimoniales, un nichoir à oiseaux et un autre à chiroptères seront installés dans les arbres entourant le site.



Nichoir sur notre site de St Romans (38)

Absence d'utilisation de produits phytosanitaires pour l'entretien annuel de la végétation

L'entretien de la végétation entre les rangées de panneaux sera mécanique et se fera sans recourir à des pesticides ou autres désherbants chimiques pour éviter la pollution des eaux.

Réunion publique d'information avant le commencement des travaux et pose d'un panneau pédagogique à l'entrée du site

Avant le chantier, une réunion publique sera organisée afin d'informer les habitants des travaux à venir. Elle leur permettra de poser des questions sur la centrale solaire et sur le déroulement des travaux.

En phase exploitation, un panneau pédagogique placé à l'entrée du site vise à informer les riverains sur les caractéristiques de l'installation, et d'accéder à la production électrique en temps réel grâce à un QRCode.



Réunion publique à Aurillac (15) et panneau à l'entrée d'Egliseneuve-Près-Billom (63)

Pièces du dossier

CERFA 14734-04

Notice de présentation du projet

Annexe 1 : coordonnées de la maîtrise d'ouvrage

Annexe 3 : plan de situation

Annexe 4 : environnement proche et lointain

Annexe 5 : plan de masse du projet

Annexe 6 : plan des abords du projet

Annexe 7 : plan de situation Natura 2000

Annexe 9 : prédiagnostic écologique